

AUGMENTATION DE CAPITAL AVEC MAINTIEN DU DPS

Madame, Monsieur, Chers actionnaires,

Durant ces derniers mois, Pixium Vision a annoncé plusieurs résultats positifs avec son Système Prima chez les patients souffrant de forme sèche de Dégénérescence Maculaire liée à l'Age (DMLA), pathologie majeure du vieillissement et sans solution à ce jour.

Les résultats obtenus chez les cinq patients implantés en France ont été communiqués et sont meilleurs qu'anticipés. Ainsi, chez tous les patients, où aucune vision centrale n'était possible, le Système Prima a permis de restituer une perception visuelle, permettant chez la plupart d'entre eux, d'identifier des lettres et des séquences de lettres. Après 18 mois et avec l'introduction de lunettes de deuxième génération (Prima 2), l'acuité visuelle des patients a été améliorée d'au moins trois lignes. Un résultat remarquable qui a permis de compléter la préparation de l'étude pivot PRIMAVera. L'étude de faisabilité du Système Prima en France suspendue du fait de la pandémie de Covid-19 a pu reprendre début juin.

Aux Etats-Unis, le Système Prima a été implanté et activé avec succès sur deux patients. Le recrutement et le suivi, suspendus du fait de la pandémie de Covid-19, reprendront dès que possible dans les deux centres investigateurs : UPMC à Pittsburgh et Bascom Palmer à Miami.

L'ensemble des données obtenues nous permettent de préparer notre programme de développement clinique ambitieux en Europe et aux Etats-Unis. Le protocole de l'étude pivot PRIMAVera est prêt à être soumis aux autorités réglementaires. PRIMAVera qui devait démarrer en fin d'année 2020 pourrait subir un léger retard compte tenu de la situation de crise liée au Covid-19. Cette étude permettra d'obtenir les autorisations de mise sur le marché et soutiendra les démarches commerciales et le lancement du produit sur les marchés européens et américains.

Pour poursuivre le développement de Pixium Vision, nous lançons aujourd'hui une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription qui permet d'associer l'ensemble de nos actionnaires à la réussite du Système Prima en Europe et aux Etats-Unis. Bpifrance et Sofinnova, investisseurs historiques de Pixium Vision, accompagnent cette opération attestant ainsi de leur soutien actif et de leur forte conviction quant au potentiel de notre technologie unique.

Le produit de cette levée de fonds d'environ 7,8 M€ nous permettra de financer :

- la poursuite des études de faisabilité aux Etats-Unis et en France, conformément au protocole ;
- la préparation et la mise en place de l'étude pivot PRIMAVera, préalable à l'obtention de l'approbation des autorités européennes et américaines.

Grâce à votre soutien, nous poursuivons notre engagement auprès des patients atteints de DMLA afin de leur apporter des solutions fiables et durables leur permettant de retrouver leur autonomie et d'améliorer leur qualité de vie.

Je vous remercie de votre confiance en Pixium Vision.

**Lloyd
DIAMOND
DIRECTEUR
GÉNÉRAL**

*« Les résultats
obtenus avec
le Système
Prima
sont positifs »*

MONTÉE EN PUISSANCE DU DÉVELOPPEMENT CLINIQUE DE PRIMA EN EUROPE ET AUX ETATS-UNIS

La forme sèche de la DMLA : aucun traitement disponible pour cette pathologie majeure liée au vieillissement de la population

- Près de 4 millions de patients avec une forme avancée de DMLA sèche.
- Aucun traitement disponible pour la prise en charge de cette pathologie très invalidante dans sa forme avancée

Le Système Prima : système de vision bionique de restauration visuelle chez les patients atteints de la forme sèche de la DMLA

- Implant photovoltaïque miniaturisé sans fil, constitué de 378 électrodes, implanté sous la rétine.
- Lunettes transparentes intelligentes qui permettent de combiner vision prothétique centrale et vision naturelle périphérique.
- Technologie basée sur les travaux du Pr Palanker (Université de Stanford, Californie), l'un des experts en ophtalmologie les plus influents au monde.
- Une propriété intellectuelle solide couvrant l'implant et les lunettes intelligentes.

Etudes cliniques : des résultats de suivi supérieurs aux attentes

- Le Système Prima a été implanté et activé avec succès chez 7 patients atteints de DMLA dont 5 en France et 2 aux Etats-Unis.
- Les conditions de tolérance de PRIMA sont bonnes et l'implantation sous-rétinienne est stable.
- Tous les patients perçoivent des signaux lumineux et la rééducation permet à la plupart des patients d'identifier des lettres et des séquences de lettres.
- L'utilisation des lunettes intelligentes Prima 2 permettent une amélioration de l'acuité visuelle d'au moins trois lignes chez les quatre patients équipés.

Préparation de l'étude PRIMAvéra, étude pivot préparatoire à la commercialisation

- Etablissement et dépôt du protocole de PRIMAvéra sur la base des données cliniques obtenues avec les lunettes Prima 2 et en relation avec les autorités de santé en Europe et aux Etats-Unis.
- Mise en place attendue en fin d'année 2020 ou début d'année 2021.

Une levée de fonds de 7,8 M € pour financer les prochaines étapes du développement et créatrices de valeur

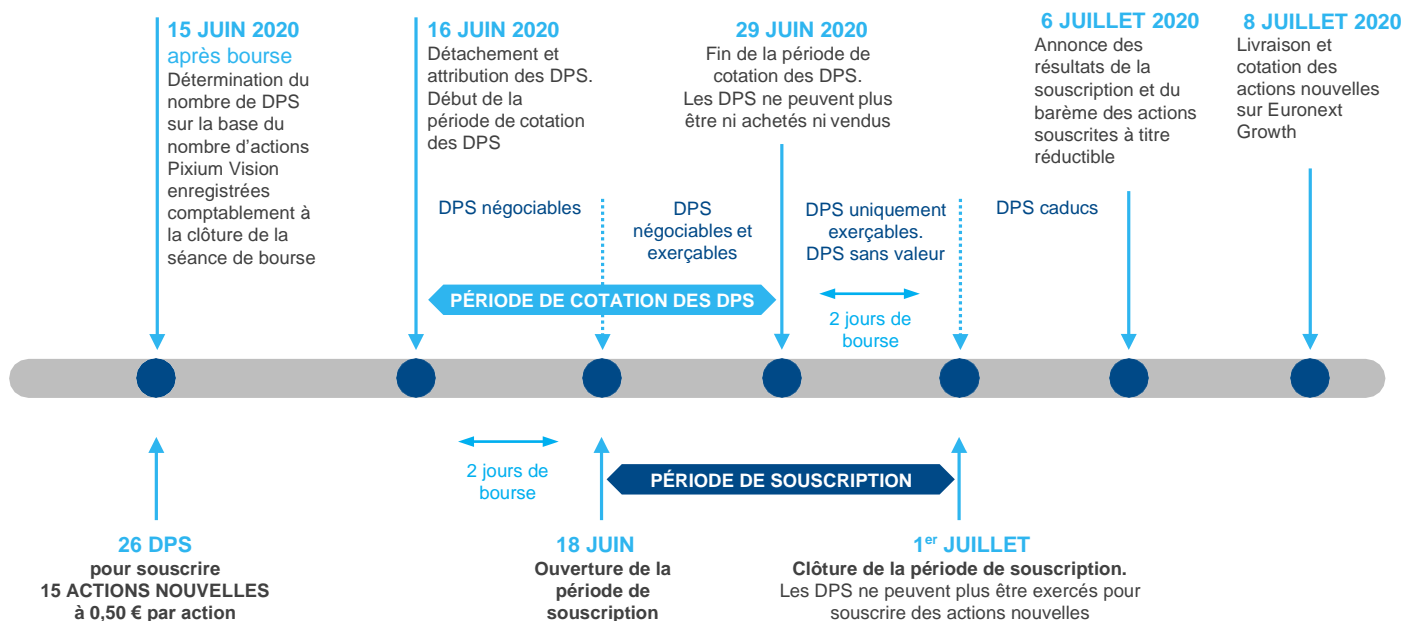
- Poursuite des études de faisabilité en France et aux Etats-Unis, et production de données cliniques additionnelles avec la nouvelle génération de lunettes du Système Prima.
- Préparation et dépôt auprès des autorités réglementaires du protocole de PRIMAvéra, étude pivot préalable à l'obtention des autorisations de commercialisation en Europe et aux Etats-Unis.
- Mise en œuvre de l'étude PRIMAvéra fin 2020 ou début 2021, légèrement décalée du fait de l'épidémie de Covid-19 (cf. communiqué du 23 mars 2020).

AUGMENTATION DE CAPITAL AVEC MAINTIEN DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION COMMENT PARTICIPER ?

1/ PARITÉ ET PRIX DE SOUSCRIPTION

Chaque action détenue à la clôture de la journée comptable du 15 juin 2020, la veille du détachement du DPS, se verra attribuer 1 DPS le 16 juin 2020, date de détachement du DPS. Ces DPS donnent la possibilité de souscrire «à titre irréductible» à l'augmentation de capital de la Société.

2/ CALENDRIER



3/ VOUS ÊTES DÉJÀ ACTIONNAIRE DE PIXIUM VISION

Vous souhaitez participer à l'augmentation de capital

Chacune de vos actions vous donne droit à 1 DPS et 26 DPS vous offrent la possibilité de souscrire 15 actions nouvelles à 0,50 € par action.

- Si votre **nombre de DPS est un multiple de 26** et vous les exercez tous pour souscrire à titre irréductible à l'augmentation de capital : vous êtes assuré de recevoir vos actions nouvelles
- Si votre **nombre de DPS n'est pas un multiple de 26**, vous pouvez :
 - **acheter en bourse un complément de DPS** avant le 29 juin 2020 inclus pour obtenir un multiple de 26 et exercer vos DPS avant le 1^{er} juillet 2020 inclus afin de souscrire à l'opération
 - **vendre en bourse les DPS que vous décidez** de ne pas exercer avant le 29 juin 2020 inclus
- Vous pouvez **exercer seulement une partie de vos DPS** et vendre les DPS restants. Cette vente peut financer la totalité ou une partie de votre souscription.
- Vous pouvez souscrire pour davantage d'actions nouvelles sans utiliser de DPS supplémentaires en souscrivant à titre réductible. Vous n'êtes pas assurés de recevoir le nombre supplémentaires d'actions nouvelles demandé.

4/ VOUS N'ÊTES PAS ENCORE ACTIONNAIRE DE PIXIUM VISION

Vous souhaitez participer à l'augmentation de capital, contactez votre intermédiaire financier pour :

- **acheter en bourse un nombre de DPS** multiple de 26 avant le 29 juin 2020 inclus et **souscrire à titre irréductible** des actions nouvelles en exerçant vos DPS avant le 1^{er} juillet 2020 inclus. Cette souscription est garantie.
- **souscrire à titre réductible** (possible uniquement en complément d'une souscription à titre irréductible) mais la livraison des actions nouvelles n'est pas assurée.

QUESTIONS-CLÉS SUR L'AUGMENTATION DE CAPITAL (1/2) AVEC MAINTIEN DU DPS

1/ Qu'est qu'un Droit Préférentiel de Souscription (DPS) ?

- Le DPS est une valeur mobilière, cotée et cessible pendant sa période de cotation dans le cadre de l'augmentation de capital de Pixium Vision. Pour bénéficier d'un DPS, vous devez être propriétaire d'actions existantes enregistrées comptablement à l'issue de la journée d'enregistrement comptable du 15 juin 2020. Il vous est également possible d'en acquérir. A l'ouverture de la période de cotation des DPS le 16 juin 2020, le DPS est détaché de chaque action détenue à la clôture de la séance de bourse du 15 juin 2020. Le prix de l'action se trouve mécaniquement réduit de la valeur du DPS (cours de l'action ex-droit) et chaque actionnaire se retrouve détenteur d'une action ex-droit et d'un DPS. Tout détenteur de DPS a la possibilité de participer à l'augmentation de capital ou de céder ses DPS sur le marché.

2/ Qui peut souscrire à l'augmentation de capital ?

- Cette augmentation de capital est ouverte au public en France et tout actionnaire de Pixium Vision, physiquement présent en France, peut y participer quel que soit le mode de détention de ses actions. Toute autre personne intéressée, en France, peut aussi y souscrire en acquérant des DPS pendant leur période de cotation et en les exerçant pendant la période de souscription.

3/ En tant qu'actionnaire, comment souscrire à l'augmentation de capital ?

- Vous recevrez un bulletin de souscription ou un avis d'opération sur titres de la part de votre intermédiaire financier.
Attention aux délais de réponse et aux délais postaux !

4/ Comment est déterminé le nombre de DPS que je possède ?

- Le nombre de DPS attribué est égal au nombre d'actions Pixium Vision que vous détenez sur votre compte-titres à l'issue de la journée comptable du 15 juin 2020 (1 action existante Pixium Vision = 1 DPS).

5/ Combien faut-il de DPS pour participer à l'augmentation de capital ?

- 26 DPS donnent droit à 15 actions nouvelles, il faut donc un minimum de 26 DPS et ensuite un nombre de DPS multiple de 26.

6/ Que faire si je reçois un nombre de DPS qui n'est pas un multiple de 26 pour souscrire à l'augmentation de capital ?

- Deux possibilités :
 - acheter en bourse un nombre de DPS complémentaire vous permettant d'obtenir un multiple de 26;
 - exercer vos DPS à hauteur du multiple de 26 et vendre le surplus de DPS.
- La vente de DPS permet aux actionnaires de compenser financièrement la dilution supportée pour ne pas avoir participé à l'augmentation de capital. Si vous ne cédez pas votre surplus de DPS, ceux-ci deviendront caducs et perdront toute valeur à compter de la fin de la période de souscription, le 1^{er} juillet 2020.

7/ Que se passe-t-il si je ne fais rien en tant qu'actionnaire ?

- Si vous décidez de ne pas souscrire à l'augmentation de capital et ne donnez pas d'ordre de vente de vos DPS à votre intermédiaire financier, vos DPS ne seront plus négociables à l'issue de la séance de bourse du 29 juin 2020. Ils deviendront caducs et disparaîtront automatiquement de votre compte titres à l'issue de la période de souscription, le 1^{er} juillet 2020. A noter que si vos DPS ne sont pas cédés, ils ne seront pas non plus exercés si vous n'en avez pas fait la demande, et donc perdront toute valeur à la clôture de l'offre et vous devrez donc supporter l'effet dilutif lié à l'augmentation de capital.

8/ Quel sera l'effet dilutif si je décide de ne pas participer à l'opération ?

- L'incidence de l'émission sur la participation dans le capital d'un actionnaire détenant 1% du capital social de la Société préalablement à l'émission et ne souscrivant pas à celle-ci est indiquée dans [le communiqué de presse du 12 juin 2020 \(lien\)](#).
- La possibilité des actionnaires ne participant pas à l'émission, de vendre leurs DPS permet de compenser cet effet dilutif.

QUESTIONS-CLÉS SUR L'AUGMENTATION DE CAPITAL (2/2) AVEC MAINTIEN DU DPS

9/ *Puis-je participer à l'augmentation de capital si je ne suis pas actionnaire ?*

- Il est tout à fait possible de participer à l'augmentation de capital si vous n'êtes pas actionnaire. Pour cela, il vous suffit d'acquérir des DPS pendant la période de leur cotation du 16 au 29 juin 2020, puis de les exercer pendant la période de souscription du 18 juin au 1er juillet 2020. Pour toute transaction sur le DPS Pixium Vision et participer à l'opération, vous devez contacter votre intermédiaire financier. Le code ISIN du DPS Pixium Vision est FR0013495157.

10/ *Pourquoi la période de cotation des DPS est-elle différente de la période de souscription ?*

- Le décalage de 2 jours de bourse entre les périodes de cotation des DPS et de souscription des actions nouvelles est une obligation depuis le 1^{er} octobre 2016. Cela implique de votre part une grande vigilance sur le calendrier de l'opération. Les ordres portant sur les DPS devront être enregistrés au plus tard le 29 juin 2020. Les ordres portant uniquement sur la souscription à l'augmentation de capital pourront être enregistrés au plus tard le 1^{er} juillet 2020.

11/ *Comment faire pour exercer mes DPS ?*

- Vous devez transmettre à votre intermédiaire financier vos instructions relatives à l'exercice de vos DPS pour souscrire des actions nouvelles Pixium Vision que vous pouvez compléter, le cas échéant, d'un ordre de souscription à titre réductible. A noter que l'exercice des DPS n'est pas automatique et doit être réalisé pendant la période de souscription du 18 juin au 1^{er} juillet 2020.

12/ *Puis-je participer à l'opération au-delà du nombre de DPS détachés au titre des actions que je détiens ?*

- À titre irréductible : vous pouvez souscrire davantage d'actions nouvelles en achetant des DPS sur le marché avant le 29 juin 2020 et en les exerçant avant le 1^{er} juillet 2020. Vous êtes assuré de recevoir l'intégralité des actions nouvelles souscrites à titre irréductible.
- À titre réductible : vous pouvez souscrire pour davantage d'actions nouvelles sans utiliser de DPS supplémentaire. Il n'y a aucune garantie de recevoir le nombre d'actions nouvelles demandé. Vous ne pouvez souscrire à titre réductible que si vous avez déjà souscrit à titre irréductible.

13/ *Quand devrai-je payer mes actions nouvelles ?*

- Votre paiement doit être effectué au moment de votre souscription. Le montant de votre règlement doit être égal à la totalité de vos souscriptions à titre irréductible et réductible. En l'absence de paiement, votre souscription sera annulée.
- Si le nombre d'actions souscrites à titre réductible ne peut vous être attribué, le montant correspondant à la différence vous sera alors remboursé, sans intérêt.

14/ *Quand devrai-je payer les DPS éventuellement acquis ?*

- Après avoir transmis votre ordre d'achat à votre intermédiaire financier, vous recevrez un avis d'opéré avec le montant exact et les modalités de règlement.

15/ *Supporterai-je des frais d'intermédiaire financier pour l'achat ou la vente de DPS ?*

- Cela dépend de votre intermédiaire financier, renseignez-vous auprès de ce dernier.
- Pour le nominatif pur, les frais de courtage sont à la charge de l'actionnaire.

16/ *Si je change d'avis, puis-je révoquer mon ordre de souscription ?*

- Non, les ordres de souscription sont irrévocables. En revanche, les ordres liés à la vente ou à l'achat de DPS sont révocables tant qu'ils n'ont pas été exécutés (point à confirmer avec votre intermédiaire financier).

17/ *Les actions nouvelles seront-elles assimilées aux actions existantes ?*

- Oui, les actions nouvelles, dès leur émission prévue le 8 juillet 2020, seront entièrement assimilées aux actions existantes anciennes, et seront donc cotées sur la même ligne que les actions existantes sous le code ISIN FR0011950641.

INFOS ACTIONNAIRES

Avertissement

Facteurs de risque – Pour une description des facteurs de risques relatifs à la Société et à son activité, Pixium Vision attire l'attention du public sur le chapitre 3 « Facteurs de risques » du document d'enregistrement universel 2019 enregistré auprès de l'AMF sous le numéro D.20-0350 le 24 avril 2020 disponible sans frais sur le site internet de la Société et notamment sur l'historique des pertes et les risques spécifiques liés aux pertes prévisionnelles. Les facteurs de risques liés à l'opération sont précisés dans le communiqué du 12 juin 2020.

Ce document ne constitue ni une offre d'achat ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription des valeurs mobilières aux Etats-Unis d'Amérique ni dans toute autre juridiction dans laquelle telle offre ou sollicitation pourrait faire l'objet de restriction. Des valeurs mobilières ne peuvent être offertes ou vendues aux Etats-Unis d'Amérique, en l'absence d'enregistrement ou d'une dispense d'enregistrement prévue par le United States Securities Act de 1933, tel que modifié (le « Securities Act »). Les actions Pixium Vision n'ont pas été enregistrées et ne seront pas enregistrées au titre du Securities Act et Pixium Vision n'a pas l'intention de procéder à une quelconque offre au public de ses actions aux Etats-Unis d'Amérique.

SUIVEZ L'ACTUALITÉ DE PIXIUM VISION EN TEMPS RÉEL !

Pour recevoir les informations sur Pixium Vision par email, indiquez votre nom, prénom et adresse email à l'adresse : investors@pixium-vision.com
Votre inscription sera immédiate.

IDENTITÉ

Pixium Vision est coté sur Euronext Growth à Paris
ISIN :FR0011950641
Mnemo : ALPIX
Pixium Vision est intégré à l'indice Euronext Growth All Shares.

Les actions Pixium Vision sont éligibles PEA-PME et FCPI.

EURONEXT

<http://www.pixium-vision.com/fr>

RELATIONS ACTIONNAIRES

investors@pixium-vision.com
Tel+33 1 762147 68



SUIVEZ- NOUS SUR



@PixiumVision



[www.facebook.com/
pixiumvision](http://www.facebook.com/pixiumvision)



[www.linkedin.com/
company/pixium-vision](http://www.linkedin.com/company/pixium-vision)